



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DORÉ COPPER ANNONCE UN PLACEMENT PRIVÉ PAR VOIE DE PRISE FERME DE 13 M\$ CA EN ACTIONS ORDINAIRES ET EN ACTIONS ACCRÉDITIVES

Ne pas distribuer aux services de fil de presse des États-Unis ni diffuser aux États-Unis

Toronto, Ontario – 18 mai 2021 – Doré Copper Mining Corp. (la « **Société** » ou « **Doré Copper** ») (TSXV : DCMC; OTCQX : DRCMF; FRA : DCM) est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu une entente aux termes de laquelle Cormark Securities Inc. et Paradigm Capital Inc., en tant que preneurs fermes conjoints (ensemble, les « preneurs fermes »), ont convenu d'acheter sur la base d'un placement privé par « voie de prise ferme » : i) 8 000 000 actions ordinaires dans le capital de la Société (les « **actions ordinaires offertes** ») à un prix de 1,00 \$ par action ordinaire offerte (le « **prix par action ordinaire offerte** »), pour un produit brut total de 8 000 000 \$ et ii) 2 907 000 actions ordinaires dans le capital de la Société qui seront admissibles à titre d'« actions accréditatives » (au sens du paragraphe 66 (15) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la section 359.1 de la Loi sur les impôts du Québec) (les « **actions accréditatives** ») à un prix de 1,72 \$ par action accréditative, pour un produit brut de 5 000 040 \$, pour un produit brut total à la Société d'approximativement 13 millions de dollars (ensemble, le « placement »).

Les preneurs fermes auront l'option, exerçable en tout ou en partie à tout moment jusqu'à 48 heures avant la clôture du placement, de prendre des dispositions pour l'achat de jusqu'à 1 636 050 actions ordinaires offertes additionnelles au prix par action ordinaire offerte.

Le produit net de la vente des actions ordinaires offertes sera utilisé pour les activités d'exploration et de développement ainsi que pour le fonds de roulement et dépenses générales de la Société. La Société utilisera un montant égal au produit brut qu'elle aura reçu de la vente des actions accréditatives, conformément aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), afin d'engager des « frais d'exploration au Canada » admissibles qui se qualifient à titre de « dépenses minières accréditatives » au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (les « **dépenses admissibles** ») relativement aux projets de la Société au Québec, au plus tard le 31 décembre 2022, et de renoncer à toutes les dépenses admissibles en faveur des souscripteurs des actions accréditatives en date du 31 décembre 2021. De plus, à l'égard des souscripteurs résidents du Québec des actions accréditatives qui sont des particuliers admissibles en vertu de la Loi sur les impôts (Québec), les frais d'exploration au Canada pourront également être inclus dans la « base d'exploration relative à certains frais d'exploration au Québec » au sens de l'article 726.4.10 de la Loi sur les impôts (Québec) et à inclure dans la « base d'exploration relative à certaines dépenses minières de surface ou d'exploration pétrolière et gazière au Québec » au sens de l'article 726.4.17.2 de la Loi sur les impôts (Québec).

La clôture du placement est prévue le ou vers le 9 juin 2021, ou à toute autre date dont la Société et les preneurs fermes pourront convenir, et est sujette à certaines conditions de clôture incluant, mais sans s'y limiter, l'obtention de toutes les autorisations réglementaires ou autres requises, y compris l'approbation de la Bourse de croissance TSX.

Le placement prendra la forme d'un placement privé dans chacune des provinces canadiennes aux termes des dispenses applicables des exigences de prospectus et, pour les actions ordinaires offertes, ces autres juridictions, toujours conformément à toutes les lois applicables, à condition qu'aucun prospectus, aucune déclaration d'inscription ou autre document similaire doive être déposé dans ces juridictions. Les titres émis dans le cadre du placement seront sujets à une période de détention de quatre mois conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables.

Les titres offerts n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la United States Securities Act of 1933, dans sa version modifiée, ou de toute autre loi étatique sur les valeurs mobilières, et ne peuvent être offerts, vendus ou livrés, directement ou indirectement, aux États-Unis, ou à des citoyens américains, ou pour leur compte ou à leur profit, en l'absence d'enregistrement ou d'exemption de ces exigences d'enregistrement. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat et il n'y aura pas de vente de titres dans un état des États-Unis où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de Doré Copper Corp.

Doré Copper Mining Corp. est une société d'exploration et de développement de cuivre-or située dans la région de Chibougamau au Québec (Canada). La Société se concentre sur la mise en œuvre de sa stratégie de développement d'exploitation en étoile, en faisant progresser ses principaux projets d'exploration à haute teneur en cuivre et en or et au passé connu vers un redémarrage des activités.

La Société a consolidé un vaste portefeuille de propriétés dans les prolifiques camps miniers de Lac Doré-Chibougamau et de Joe Mann, qui ont produit historiquement 1,6 milliard de livres de cuivre et 4,4 millions d'onces d'or. Le portefeuille de propriétés comprend 13 anciennes mines, des gisements, des gîtes et des zones cibles de ressources dans un rayon de 60 kilomètres autour de son usine d'une capacité de 2 700 t/j (usine Copper Rand).

Doré Copper prévoit la publication d'une évaluation économique préliminaire (EEP) pour son modèle d'exploitations en étoile vers la fin de 2021. Actuellement, la Société réalise un programme de forage de 16 500 mètres sur son projet Corner Bay (Cu-Au), qui permettra une mise à jour de l'estimation des ressources minérales au deuxième semestre de 2021. De plus, Doré Copper prévoit une estimation conforme des ressources minérales pour l'ancienne mine Joe Mann (Au-Cu) d'ici la fin de juin 2021.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web de la Société à www.dorecopper.com ou consulter les documents déposés par Doré Copper sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Vous pouvez aussi communiquer avec nous :

Ernest Mast
Président et chef de la direction
Téléphone : 416 792-2229
Courriel : emast@dorecopper.com

Laurie Gaborit
Vice-présidente, relations avec les investisseurs
Téléphone : 416 219-2049
Courriel : lgaborit@dorecopper.com

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse comprend certains « énoncés prospectifs » aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés concernant les modalités du placement, l'utilisation du produit du placement, le moment et la capacité de la Société à conclure le placement, le moment et la capacité de la Société d'obtenir les approbations réglementaires nécessaires, y compris l'approbation finale du placement de la Bourse de croissance TSX, la renonciation en faveur des souscripteurs des actions accréditives et le moment de celle-ci, le traitement fiscal des actions accréditives ainsi que les plans, activités et perspectives de la Société. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que jugées raisonnables, sont assujetties à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, les incertitudes commerciales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales générales; les retards ou le défaut d'obtenir les approbations réglementaires; le prix de l'or et du cuivre; et les résultats des travaux d'exploration actuels. Rien ne garantit que ces énoncés s'avéreront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.